

les PROPOSITIONS du

24^e congrès **fncc**



mars 2017

Pour la culture

FÉDÉRATION
NATIONALE
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
POUR LA CULTURE

l'ADRESSE du 24^e CONGRÈS



Pour une nouvelle ambition politique qui conjugue la culture et les arts à tous les temps

« Nous, responsables politiques en charge de l'organisation de la vie collective tant à l'échelle nationale que dans les territoires, lançons cette adresse. Dans un contexte difficile de baisse des moyens financiers et d'affaiblissement des exigences des politiques publiques, nous sommes inquiets devant le renoncement qui commence à se traduire dans le champ de la culture, de l'expérimentation artistique et de l'innovation sociale, alors que jamais les besoins n'ont été aussi forts et multiples.

Nous devons réaffirmer notre engagement !

La culture et les arts contribuent à faire ce que nous sommes et réciproquement :

- le lien avec nos proches, notre attention aux autres, à toutes les différences,
- la pensée, l'intelligence de la sensibilité,
- la curiosité pour la créativité de chacune et de chacun,
- la fidélité aux valeurs de tolérance,
- notre détermination face à toutes les inégalités, en particulier femmes/hommes

de la FNCC



- notre engagement politique, le courage pour inventer l'avenir,
- notre énergie pour résister à l'intolérance et au fanatisme,
- la conscience de nos responsabilités,
- le vecteur de la connaissance et de la réflexion,
- le goût du dialogue et de la controverse,
- nos plaisirs, notre attachement à la démocratie et à la liberté.

Voilà pour l'essentiel ce qui nous constitue et fait de nous des êtres de cultures ; c'est ce monde de culture et d'arts que nous devons vivre, faire vivre et transmettre.

Les capacités, les savoir-faire, les talents, les énergies sont là. Ce potentiel appelle à une mobilisation de la société toute entière pour porter ensemble – Etat et collectivités territoriales, aux côtés des artistes, des professionnel-le-s, des acteurs associatifs et de toutes celles et ceux pour qui la culture est le cœur même de notre projet de société – la responsabilité partagée des arts et de la culture au service d'un projet de société émancipateur.

Telles sont les exigences que nous portons publiquement dans le cadre des élections présidentielles et législatives. »



Le 24^e Congrès de la FNCC

les PROPOSITIONS-CHANTIERS de

Lecture de l'Adresse par le Conseil d'administration de la FNCC



la FNCC



À l'orée d'échéances électorales majeures pour notre démocratie, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture a adopté à l'unanimité, lors de son 24^e Congrès à Saint-Etienne (30 et 31 mars 2017), cinq "propositions-chantiers" pour le renouvellement des politiques culturelles publiques : des perspectives de réflexion et d'action que les élu-e-s s'adressent à elles-mêmes et à eux-mêmes pour construire collectivement leur engagement – qu'il soit celui des communes, des communautés de communes, des départements ou des régions – à porter ensemble, aux côtés de l'Etat, la responsabilité culturelle partagée.

Avec pour nouvel horizon la structuration de l'organisation territoriale (lois Maptam et NOTRe) ainsi que les principes du respect des droits culturels des personnes et de la diversité des expressions culturelles (lois NOTRe et LCAP).

Ces cinq perspectives sont ouvertes, évolutives. Elles anticipent des dimensions globales de l'action publique qui appellent invention, concertation, écoute et dialogue avec toutes les personnes et structures qui œuvrent en faveur de l'intérêt culturel général dans un monde en profonde mutation :

1. responsabilité culturelle partagée
2. culture et démocratie
3. interculturalité, diversité et égalité
4. dialogue ouvert et nouveaux réseaux
5. espaces publics

La FNCC porte ces cinq propositions de chantiers de réflexion et d'action auprès des candidats à l'élection présidentielle et de celles et ceux aux élections législatives afin de donner aux enjeux des arts et de la culture la place qui doit être la leur – vitale et nécessaire – dans le débat national.



la RESPONSABILITÉ CULTURELLE PARTAGÉE

présentation Notre société est l'objet de fortes mutations qui renouvellent de manière structurelle le contexte dans lequel se déploient les politiques culturelles et leur confèrent une responsabilité décisive pour la vitalité de notre démocratie.

Les difficultés budgétaires, qui contraignent l'engagement public, ne doivent pas brider leur ambition mais au contraire favoriser la co-construction de l'action publique entre les collectivités territoriales et avec l'Etat, en s'appuyant sur les nouvelles données de gouvernance issues de la réforme territoriale.

Les violences et les replis actuels donnent toute leur nécessité à la mise en œuvre des nouveaux paradigmes de l'action publique désormais inscrits dans la loi : respect des droits culturels des personnes et promotion de la diversité culturelle.

La marchandisation de la production et de l'échange culturel, dopée par le numérique, appelle à un nouvel engagement, à de nouvelles solidarités, à de nouvelles régulations publiques.

La fonction même des arts et de la culture se modifie : les attentes de chacune et de chacun d'entre nous relèvent d'un besoin inédit d'expression de soi et de partage avec l'autre.

proposition 1

Mobiliser rapidement l'ensemble des outils de la gouvernance culturelle partagée entre les collectivités territoriales et avec l'Etat au service de la promotion du respect des droits culturels des personnes (lois NOTRe et LCAP) et pour la mise en œuvre des principes et objectifs que la loi LCAP (article 3) impose au même titre à l'ensemble des acteurs de la puissance publique, Etat comme collectivités. Reconnaître le fait métropolitain tout en veillant à ce que les métropoles institutionnelles ne se développent pas au détriment des territoires.

chantiers

- L'avenir du rôle du Conseil des collectivités territoriales pour la culture (CCTDC)
- La mobilisation effective des Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) et de leurs commissions culture, en y associant des représentants de l'Etat.
- La redéfinition et l'extension du périmètre du ministère de la Culture.
- La mise en place de "conventions territoriales" pluriannuelles et non sectorielles pour organiser l'accompagnement par l'Etat des initiatives et expérimentations territoriales.
- Une réflexion sur le rôle culturel des intercommunalités et des métropoles ainsi que sur leur lien avec les communes.
- La prise en compte de la richesse culturelle des territoires ruraux et la nécessité de développer de nouvelles solidarités territoriales.
- La garantie du respect des droits culturels des personnes dans leurs trois dimensions fondamentales : accès à la culture, participation à la vie culturelle et contribution aux valeurs partagées.
- L'entrée de la puissance publique comme acteur d'un service public de l'Internet et la résorption de la fracture numérique territoriale.

2 CULTURE et DÉMOCRATIE

présentation La démocratisation culturelle a jusqu'à présent été envisagée comme la finalité même des politiques culturelles publiques avec, pour objectif premier, l'accès des publics "éloignés" aux arts et à la culture. L'emploi de ses nombreux outils d'offre culturelle, de médiation, de sensibilisation et d'enseignement peut non seulement favoriser l'accès à l'art mais accompagner un processus d'autonomie, d'émancipation, de participation à la vie culturelle, d'expérimentation de la liberté au travers des arts et de la culture et de dialogue entre les personnes, entre les cultures, entre les générations.

C'est de l'apport de chacune et de chacun que se nourrissent nos valeurs partagées. Dans cette perspective, la démocratisation constitue l'un des processus pour la mise en œuvre progressive de la démocratie culturelle.



Vote des propositions

proposition 2

Accélérer et diversifier le processus de la démocratisation culturelle en la mettant au service de l'accès des personnes aux arts, à la culture et à leurs propres capacités expressives. Mettre en œuvre l'égalité de droit femme/homme.

chantiers

- L'affirmation du droit à l'expérimentation culturelle et de la nécessité de son accompagnement par l'Etat.
- L'audition de la FNCC dans le cadre du travail engagé dans le domaine de la culture par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- La question d'être ressource auprès des élu-e-s sur l'égalité femme/homme.
- L'instauration d'un "1% culturel" pour l'ensemble des investissements publics.
- La création d'un moment national d'invitation aux collectivités territoriales et à l'ensemble des acteurs de la société civile à rendre disponibles et à investir de toutes les formes de l'expression artistique des lieux non spécifiquement dédiés aux manifestations culturelles.
- L'accompagnement des expressions citoyennes, notamment dans les domaines des arts plastiques et des arts visuels, et la mise en œuvre pour toutes et tous des "parcours d'éducation artistique et culturelle" afin de favoriser l'accès à ses propres capacités sensibles, dès l'école et tout au long de la vie.
- Le renforcement du lien entre culture et éducation, notamment au niveau interministériel (le rôle du Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle), mais également dans les territoires.



INTERCULTURALITÉ, DIVERSITÉ et ÉGALITÉ

présentation Des personnes de nombreuses origines culturelles cohabitent dans nos sociétés, et ce de plus en plus. La prise en compte de la légitimité de chaque culture et de la nécessité de sortir des représentations stéréotypées font partie des grandes priorités pour la cohésion sociale et pour la qualité du dialogue interculturel dans nos démocraties. Un enjeu formalisé par la Convention de l'Unesco (2005) à laquelle se réfèrent les lois NOTRe et LCAP et affirmé par le Conseil de l'Europe (*Livre blanc sur le dialogue interculturel*, 2015).

Cependant, la diversité ne se réduit pas à la diversité des origines géographiques. La promotion de la diversité correspond également à la reconnaissance de l'apport culturel des jeunes, des personnes handicapées ainsi que des différentes expressions artistiques et culturelles mais aussi artisanales, traditionnelles et festives... Avec une exigence fondamentale, loin d'être satisfaite et qui traverse toutes les autres : la parité femme/homme dans le champ culturel, à la fois sur le plan artistique et au niveau de l'exercice des responsabilités.

proposition 3

Agir avec volontarisme pour que l'art et la culture, quels qu'en soient les domaines et les expressions, reflètent la diversité de la population vivant en France et de ses territoires. Contribuer, par les voies de l'éducation et de la sensibilisation, à reconnaître la nécessité de l'apport culturel de chacune et de chacun, dans le respect de la parité femme/homme.

chantiers

- La mise en œuvre volontariste de la parité femme/homme et d'une égale représentation des femmes dans la création artistique et aux responsabilités culturelles.
- La représentation sur les scènes publiques et dans l'offre culturelle aussi bien que dans l'enseignement artistique et dans les processus de médiation de l'ensemble des personnes qui composent la société : Français d'outre-mer, réfugiés, personnes d'origine étrangère, générations...
- L'attention portée aux cultures "du monde", aux cultures traditionnelles, aux langues régionales et minoritaires ainsi qu'à l'intégralité des pratiques artistiques et culturelles, qu'elles soient savantes ou populaires, professionnelles ou en amateur.
- L'ouverture à l'Europe et au monde, notamment au travers de jumelages entre collectivités territoriales et d'autres modalités d'action de la coopération décentralisée.
- L'attention en faveur de la mobilité des acteurs, des artistes et des publics pour que chacune et chacun puisse vivre l'expérience d'une culture autre.
- La reconnaissance de la valeur culturelle propre des personnes handicapées – le handicap non comme un problème mais comme une richesse – via la promotion de la participation et de la contribution des personnes handicapées à la vie culturelle partagée.
- La reconnaissance de l'apport culturel et artistique des jeunes : ne pas catégoriser les "jeunes" comme un segment de population spécifique mais les considérer comme des personnes à part entière.



DIALOGUE OUVERT et NOUVEAUX RÉSEAUX

présentation

Les politiques culturelles ont longtemps été le fruit d'un dialogue entre les professionnels de la culture et la puissance publique, les centrant ainsi essentiellement sur les arts et les institutions culturelles.

Aujourd'hui, et notamment à la faveur du principe des droits culturels mais aussi de la reconnaissance par l'Unesco du patrimoine immatériel et, par le Conseil de l'Europe, de la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro), le sens du mot culture est pris dans une acception bien plus large. La culture englobe désormais, outre les arts, les savoir-faire, les artisanats, les modes de vie, les paysages, le cadre de vie, etc.

C'est de la communauté toute entière qu'émanent nos valeurs culturelles partagées. En ce sens, l'intérêt général culturel est porté conjointement par la puissance publique, par le secteur privé, par les commerces culturels et par les artisanats, les urbanistes, les associations, aux côtés des artistes, quelles que soient leurs expressions.

La réelle prise en compte de cette extension du périmètre de la culture, à la mesure de sa transversalité et aux franges du tourisme et de l'économie, appelle les politiques publiques à un dialogue beaucoup plus ouvert, à une attention accrue à de nouveaux acteurs et à la mise en œuvre d'une politique de réseau d'ampleur inégalée que peut notamment favoriser les outils numériques.

proposition 4

Ouvrir la responsabilité politique à l'ensemble des dimensions culturelles, œuvrer à leur croisement dans une logique de réseau et multiplier les dialogues avec les représentants de ses différents secteurs.

chantiers

- La création d'espaces de concertation mêlant l'ensemble des acteurs contribuant au domaine des arts et de la culture mais également au-delà, en transversalité. Quel rôle pour les CTAP ? Autres espaces ?
- La mise en œuvre de politiques culturelles participatives, en s'appuyant sur les expérimentations des collectivités et en référence aux textes internationaux : Recommandation de Nairobi, de Belgrade (Unesco), Observation du comité du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ONU), Déclaration de Namur (Conseil de l'Europe)...
- Les dialogues avec les jeunes, avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'éducation populaire...
- Le rapprochement par l'action culturelle et la reconnaissance mutuelle entre monde de la culture et le secteur privé : entreprises, mécènes, artisans, commerces culturels, mais aussi avec le sport, l'agriculture, la gastronomie, l'œnologie...
- Une approche du patrimoine (ou "ressources héritées") au travers de la valeur qu'il représente pour les personnes et non seulement pour sa qualité scientifique ou historique objective (Faro).

les ESPACES PUBLICS

présentation

Sous la contrainte des normes et des dispositifs de sécurité, les espaces publics sont de moins en moins disponibles. Or les spectacles des arts de la rue, la venue d'un cirque dans une ville ou un village, l'itinérance des troupes, les déambulations de fanfares, mais aussi les carnivals, les fêtes, les bals..., sont l'occasion d'un partage d'émotions d'une qualité démocratique inégalable. Plus encore, le simple fait d'arpenter ensemble, de s'installer ensemble dans un espace public, comme dans un jardin public, est en soi-même une activité culturelle au sens où cela reflète des valeurs de vie, de bien-être et de plaisir du partage et de l'échange.

Quant aux lieux où se produisent des manifestations culturelles – ici un cinéma, là un théâtre, là encore un musée... –, nous héritons d'une tradition de spécialisation qui bride le croisement des expressions ainsi que leur appropriation par les personnes. Leur ouverture à la multiplicité des expressions, les conditions à la fois horaires et tarifaires de leur disponibilité permettraient d'en faire, au-delà de leur fonction première de lieux de vie culturelle, des "lieux culturels de vie", ouverts à toutes et à tous ainsi qu'à de nombreuses formes d'activités, de celles de scène ou de salle d'exposition pour les spectateurs à celle d'espace de détente, de discussion, de rencontre, à la manière des bibliothèques dites "3^e" lieu.

Il faudrait ouvrir à la fois la ville et les équipements de la ville afin que les espaces publics prennent leur véritable sens de vecteur du partage social, de la confrontation des idées et d'échange des différences et afin de mettre en valeur l'apport culturel propre de chaque lieu, qu'il soit patrimonial, culturel ou environnemental.

proposition 5

Œuvrer à une politique garantissant la disponibilité, l'ouverture et la convivialité des espaces publics et des équipements culturels pour y instaurer la qualité d'accueil, l'égalité d'accès par la gratuité, au bénéfice de la mixité sociale et du dialogue interculturel et intergénérationnel.

chantiers

- La construction de villes ouvertes, adaptées aux manifestations culturelles, accueillantes au nomadisme et à l'itinérance culturelle (notamment aux circuits de cinéma itinérants) et équipées pour une circulation favorisant le regroupement et la rencontre.
- Une réflexion sur les dispositifs tarifaires.
- Le renouvellement des missions et du fonctionnement des équipements culturels pour les rendre à leur mission première d'espaces publics et de "lieux culturels de vie".
- L'extension du principe du label "librairie numérique de référence", avec l'accompagnement national qu'il exige, à l'ensemble des secteurs et établissements culturels : musées, équipements du spectacle vivant...
- La pertinence de la multiplication de lieux publics à la fois polyvalents (adaptés à plusieurs expressions artistiques et culturelles) et pluri-voques, hébergeant des activités de différentes natures comme les loisirs, des activités sportives ou artistiques ou encore des manifestations de démocratie...
- La mise à disposition des espaces ou bâtiments promis à de futurs travaux en attendant le début effectif des travaux (squats temporaires ou éphémères).
- Mobilisation de l'art de la conversation, de la "palabre", de la négociation permanente pour favoriser le dialogue social.



Fondé en 1960 par Michel Durafour, la **Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture** est d'essence pluraliste et démocratique.

Elle regroupe plusieurs centaines de collectivités territoriales et d'EPCI. Reconnue comme un des partenaires premiers par le ministère de la Culture et de la Communication, elle s'attache à promouvoir une véritable décentralisation culturelle dans la reconnaissance des politiques mises en œuvre au sein des territoires. Elle accompagne les élu-e-s dans leur mission et soutient l'expérimentation et l'innovation artistiques et culturelles dans l'esprit de la libre administration des collectivités.

Dès 1960, elle militait pour le "1% culture" du budget de l'Etat et, depuis 2013, pour la reconnaissance des politiques pour les personnes par les territoires dans son document d'orientation politique, droits aujourd'hui reconnus dans la loi sous la forme des droits culturels.



FÉDÉRATION NATIONALE DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE

FNCC : 15 rue Léon Lamaizière 42000 - St-Etienne - tél : 04 77 41 78 71
www.fncc.fr - télécopie : 04 77 38 20 48 - contact@fncc.fr

